



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2025
Français
Original : anglais

Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire

Soixante-seizième session

Genève, 6-10 octobre 2025

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration

Rapport relatif à l'évaluation

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent rapport, qui porte sur la période allant de juillet 2024 à juin 2025, est soumis en application de la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire d'examiner à sa session plénière annuelle les rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration (A/AC.96/1003, par. 25, al. 1 f) vi)). Pour la liste complète des évaluations et des annexes mentionnées dans le présent rapport, voir <https://www.unhcr.org/about-unhcr/overview/evaluation-office>.



I. Introduction

1. Entre juillet 2024 et juin 2025, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a publié 20 évaluations indépendantes (voir annexe I), dont cinq évaluations conjointes, réalisées avec d'autres partenaires¹. Le présent rapport rend compte du renforcement de la fonction d'évaluation au sein du HCR, en vue de l'application de la nouvelle stratégie d'évaluation et de ses composantes (couverture, capacité et culture), et met en évidence les principales conclusions récurrentes des évaluations.

II. Renforcement de la fonction d'évaluation

2. Le Bureau de l'évaluation a commencé à élaborer des consignes d'évaluation dans quatre domaines : la décentralisation, l'intervention d'urgence, l'évaluation stratégique et thématique, et la stratégie nationale. Ces consignes seront établies dans leur forme définitive et publiées en 2025. En dotant le personnel et les partenaires du HCR de moyens pratiques de commander, de gérer et d'utiliser des évaluations à tous les niveaux de l'organisation, elles doivent faciliter l'obtention des preuves solides et crédibles qui font parfois défaut. En outre, le HCR a apporté sa contribution aux lignes directrices pour l'intégration des principes humanitaires dans l'évaluation de l'action humanitaire, publiées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et a ainsi démontré en pratique sa volonté de défendre les principes humanitaires, par la reddition de comptes, l'apprentissage et l'amélioration constante dans un contexte humanitaire qui évolue rapidement.

3. En 2024, le budget du Bureau de l'évaluation a été de 6,9 millions de dollars, ce qui représentait environ 0,13 % des dépenses totales de l'organisation pour l'année (comme en 2023). À la fin du premier semestre 2025, le budget de fonctionnement a été ramené à 5 millions de dollars pour l'année en cours, sous l'effet des coupes financières effectuées à l'échelle de l'organisation en raison d'une diminution sensible du financement. Faute d'un budget suffisant, les effectifs du Bureau de l'évaluation ont été réduits et moins d'évaluations centralisées ont été commandées pour l'exercice 2025-2026.

4. Les évaluations du HCR réalisées en 2024 ont été examinées par un organisme externe indépendant, qui a établi leur taux de conformité avec les exigences de qualité à 65 %, à peu près comme en 2023 (dans le cas des évaluations centralisées, le taux était légèrement supérieur). En 2025, le gel des paiements et les réductions budgétaires ont conduit à moins recourir à des tiers pour les activités d'assurance qualité, sauf pour des évaluations de la qualité a posteriori. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau de l'évaluation se recentre actuellement sur les évaluations décentralisées.

5. L'un des principaux objectifs de la stratégie d'évaluation pour 2024-2027 est de faire en sorte que des données probantes puissent être produites et utilisées à tous les niveaux du HCR. À cette fin, le Bureau de l'évaluation, la Division des ressources humaines, la Division de la planification stratégique et des résultats, les bureaux régionaux et les opérations de pays ont uni leurs efforts pour renforcer les capacités du personnel, en mettant à jour les descriptions de poste, en faisant figurer l'évaluation dans le catalogue des compétences, en révisant le *Manuel sur la présence sur le terrain* et en nommant des coordonnateurs et en établissant des réseaux pour le suivi et l'évaluation au niveau régional. Les activités de renforcement des capacités ont notamment consisté en la mise à l'essai d'une série de mesures d'aide à l'évaluation dans trois régions d'Afrique ; lesquelles ont pris la forme de webinaires, d'ateliers et de formations externes certifiées, qui ont été suivis par 53 membres du personnel sur le terrain. La question de l'évaluation est également prise en considération dans des projets de formation et d'apprentissage de plus large portée, comme la formation sur le suivi, de la Division de la planification stratégique et des résultats ; le cours sur l'élaboration des programmes de protection, de la Division de la protection internationale ; l'Académie des données, du Service mondial des données ; les séminaires en ligne pour les cadres supérieurs, organisés par la Division des ressources humaines. En outre, le HCR a établi une nouvelle description générique du poste de spécialiste du suivi et de l'évaluation aux niveaux régional et national.

¹ Pour la liste complète des évaluations et des annexes mentionnées dans le présent rapport, voir <https://www.unhcr.org/about-unhcr/overview/evaluation-office>.

6. Le Bureau de l'évaluation a continué d'inciter à recourir aux évaluations à des fins d'apprentissage et de transparence, en organisant un certain nombre de réunions d'information informelles pour les États membres sur les principaux domaines d'évaluation (décentralisation et régionalisation, interventions au Soudan et en Ukraine) ; en organisant des séances d'information sur l'évaluation à l'intention des cadres supérieurs et de l'ensemble du personnel ; en créant, à l'aide de l'intelligence artificielle, des podcasts de courte durée sur les principales conclusions et recommandations issues des évaluations. Plusieurs bureaux ont établi des rapports de suivi sur un an ou deux ans, mais il reste à instaurer une procédure officielle qui permette de s'assurer et de rendre compte de manière systématique de l'utilisation de données probantes dans la prise de décisions. Globalement, l'administration peine toujours à donner suite rapidement aux recommandations faites à l'issue d'une évaluation.

III. Points saillants

A. Stratégies mondiales et domaines d'intervention

7. La réforme en faveur de la décentralisation et de la régionalisation visait à donner plus de moyens d'action aux opérations dans les pays, à améliorer la capacité d'adaptation de l'organisation et à renforcer les partenariats. Selon une évaluation indépendante réalisée par le cabinet Deloitte, cette réforme était en accord avec les objectifs stratégiques du HCR et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cependant, sa mise en œuvre était freinée par l'absence d'une définition précise de l'« état final », c'est-à-dire de ce à quoi ressemblerait le HCR une fois qu'elle serait terminée. La création de bureaux régionaux et le renforcement des opérations de pays ont permis au HCR de collaborer plus efficacement avec ses principaux partenaires, d'accroître l'efficacité de ses interventions d'urgence et d'agir de façon plus pertinente et plus rapide sur le terrain. Il restait que le manque de clarté quant à la répartition des fonctions, des responsabilités et des pouvoirs compliquait la collaboration entre les différents échelons de l'organisation, tandis que les différences structurelles entre les bureaux entravaient la coopération et la mobilité entre les régions. La décentralisation a permis des gains d'efficience, mais certaines fonctions ont été transférées de façon partielle, ce qui a entraîné un chevauchement des responsabilités. Dans les domaines de la planification stratégique et du développement des capacités du personnel, le HRC était invité à accroître la part de l'appui centralisé afin de concilier les priorités mondiales et les réalités et besoins locaux. L'évaluation a donné lieu à 13 recommandations à des fins d'optimisation, lesquelles ont été acceptées par l'administration, pleinement (3) ou partiellement (10).

8. L'évaluation des mesures visant à prévenir, à atténuer et à combattre la violence fondée sur le genre mettait bien en évidence les points forts et les faiblesses persistantes dans les orientations générales, l'application des programmes et l'appui organisationnel. La politique de prévention de la violence fondée sur le genre proposait des orientations stratégiques, mais son manque de visibilité et son appropriation limitée, notamment en dehors du modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés, empêchaient qu'elle soit appliquée plus largement. Le HCR excellait dans la gestion des dossiers et les mesures centrées sur les victimes : son autorité était établie et son approche multisectorielle avait fait la preuve de son efficacité, en particulier dans les camps de réfugiés. Cependant, ses prestations perdaient en qualité en raison de problèmes systémiques, tels que l'épuisement du personnel, les difficultés de financement et le manque de cohérence du suivi. Les mesures visant à atténuer le risque de violence fondée sur le genre et à faciliter l'adoption généralisée de la politique précitée ont été prometteuses dans certains secteurs, mais leur application restait incohérente, étant souvent compromise par le manque de ressources et l'inapplication du principe de responsabilité. Les mesures de prévention, souvent limitées à des mesures de sensibilisation en raison des coupes budgétaires, se sont révélées plus efficaces lorsqu'elles se sont inscrites dans des stratégies à long terme et adaptées au contexte local. Dans le domaine de la gestion des opérations, des progrès ont été faits dans l'utilisation des données et dans la hiérarchisation des ressources en vue de la prévention de la violence fondée sur le genre. Néanmoins, les préoccupations soulevées par les choix stratégiques de l'administration et l'imprévisibilité du financement montraient la nécessité d'une action de

sensibilisation plus forte et d'un meilleur positionnement mondial. La présence sur le terrain constituait le principal avantage comparatif du HCR, en concourant à son accessibilité et à sa capacité d'influence, mais elle pouvait aussi mettre l'organisation en péril lorsque d'autres acteurs se retriaient. L'équipe d'évaluation a formulé huit recommandations, sur lesquelles l'administration doit se prononcer avant la séance plénière du Comité exécutif de 2025.

9. En 2024, le Bureau de l'évaluation et le Bureau régional du HCR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont commandé conjointement une évaluation thématique des centres d'appel téléphonique en Égypte, en Iraq, en Jordanie, en Libye, en Mauritanie et en Tunisie. Les centres d'appel sont un moyen de communiquer avec les communautés de réfugiés et, partant, de recevoir des informations, de recevoir des plaintes et d'orienter vers les services compétents. D'une manière générale, ils ont facilité l'accès de diverses populations aux services du HCR, même si des obstacles subsistaient à cause de problèmes d'adaptation technologique, du verrouillage des cartes SIM et du manque d'informations locales, par exemple d'informations précises sur un lieu donné, considérées comme essentielles par les personnes interrogées pour s'y retrouver parmi les services disponibles. Les mesures visant à gagner en efficience par l'automatisation ont aidé à rationaliser les opérations, mais parfois au détriment de la satisfaction des utilisateurs, en particulier ceux qui préfèrent les interactions humaines. En raison du manque de données financières et de données relatives à l'accessibilité, et de la médiocrité des mécanismes de retour d'information, il n'a pas été possible de savoir si toutes les personnes déplacées de force et d'apatriides avaient accès aux centres d'appel, ni d'établir avec exactitude le rapport coût-efficacité des services fournis. Les centres d'appel étaient d'une efficacité très variable, selon le contexte et l'état de vulnérabilité des utilisateurs. Les principaux critères de leur fiabilité étaient les délais d'attente, la qualité des services d'interprétation et leur crédibilité auprès des utilisateurs. Comme il ressortait d'autres évaluations, il restait difficile d'expliquer aux utilisateurs des centres d'appel comment leurs apports avaient servi à la prise de décisions éclairées et peu d'éléments prouvaient que l'analyse de ces apports contribuait à l'adaptabilité des programmes. Afin de renforcer les centres d'appel téléphonique au niveau régional et au-delà, l'équipe d'évaluation a formulé huit recommandations, sur lesquelles l'administration devrait se prononcer d'ici la fin du mois d'octobre 2025.

B. Interventions d'urgence

10. L'évaluation des mesures prises en réaction à la crise de niveau 3 en Ukraine, qui couvrait la période allant de février 2022 à mars 2024, montrait que le HCR fournissait des mesures de protection et d'assistance opportunes, pertinentes et proportionnées, et procurait notamment une assistance en espèces, des abris, des conseils et une aide juridique selon les principes humanitaires. Le HCR avait pu agir – grâce à des partenariats solides, à un financement flexible et à sa capacité de s'adapter constamment. L'évaluation montrait aussi que, bien qu'une grande partie de l'assistance ait été fournie en espèces, l'aide en nature était encore utilisée à l'excès. En outre, l'évaluation soulignait la contribution du HCR aux systèmes publics de protection sociale et aux approches par zone géographique, mais mettait en évidence le manque de cohérence du système humanitaire international en ce qui concernait la planification de la transition et l'appui aux approches par zone géographique et aux stratégies de renforcement des capacités locales.

11. L'évaluation de l'intervention humanitaire du HCR au Soudan entre le milieu de l'année 2023 et le milieu de l'année 2024 couvrait l'Égypte, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad. Elle montrait que le HCR et ses partenaires fournissaient rapidement une aide d'urgence aux personnes déplacées de force et aux apatrides, tout en respectant une stratégie à long terme qui tenait compte du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Néanmoins, peu d'éléments attestent de la viabilité et de l'impact de cette stratégie. Les investissements dans le modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés ont permis d'améliorer la coordination interinstitutionnelle, mais la participation a été irrégulière dans certains pays, ce qui a soulevé des préoccupations. L'équipe d'évaluation a recommandé au HCR de tenir compte systématiquement des questions de résilience et de durabilité dès le début des interventions afin de mieux répondre aux besoins à long terme ; d'appliquer les meilleures pratiques interrégionales et internationales ; d'étendre les exigences minimales de

suivi ; d'affiner sa méthode d'établissement des priorités ; d'améliorer la coordination (notamment par l'application du modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés).

C. Stratégies nationales

12. L'évaluation de la stratégie pour le Pérou mettait en évidence l'évolution du rôle du HCR, le Pérou étant devenu un important pays d'accueil et hébergeant actuellement plus de 1,5 million de Vénézuéliens. Il ressortait de l'évaluation que le HCR avait renforcé les systèmes d'asile et de protection, contribué à la gestion des flux migratoires mixtes et augmenté l'aide humanitaire pendant la pandémie. Le HCR était parvenu à renforcer les capacités locales de protection, au moyen de partenariats dirigés par les communautés locales et les réfugiés, et à faciliter l'intégration sociale. L'accès des réfugiés à la santé et à l'éducation s'était amélioré, mais la couverture et la coordination avec les autorités restaient limitées. L'équipe d'évaluation considérait que, par sa présence sur le terrain, le HCR avait beaucoup fait pour la protection au Pérou, mais invitait à renforcer la coordination interinstitutionnelle, à rendre la collaboration plus cohérente en interne et à approfondir le dialogue avec les municipalités. Elle recommandait notamment de continuer de soutenir le système national d'asile ; d'améliorer la coordination entre les entités chargées des questions migratoires ; d'élargir les partenariats relatifs aux moyens de subsistance ; de renforcer les systèmes de données et la présence sur le terrain.

13. L'évaluation de la stratégie pour le Brésil montrait que le Brésil était un pays d'accueil de plus en plus important, qui avait accueilli plus d'un million de Vénézuéliens entre 2017 et 2024. En novembre 2024, on estimait à 626 885 le nombre de réfugiés encore présents au Brésil. Le HCR a joué un rôle central dans l'élaboration des mesures prises par le Brésil dans le cadre de l'Opération Bienvenue, en contribuant à l'accueil à la fois des réfugiés et des migrants et en aidant ceux-ci à obtenir des documents d'identité et à s'installer dans le pays. Le HCR a renforcé les procédures nationales d'asile, par le passage au numérique et l'apport d'une assistance technique, mais des disparités subsistaient pour les requérants qui n'étaient pas de nationalité vénézuélienne. La coopération du HCR avec les administrations municipales a été limitée, en particulier dans les villes qui accueillaient des personnes déplacées de force. Le HCR a rendu la population du pays plus sensible aux problèmes rencontrés par les réfugiés et a augmenté les chances pour les réfugiés de s'intégrer à la vie économique et sociale locale. Cependant, l'intégration à long terme des réfugiés restait entravée par des obstacles structurels, notamment par la discrimination dont ils faisaient l'objet, l'absence de documents d'identité et le manque de perspectives économiques. Les recommandations invitaient notamment à renforcer le système d'asile et à développer les capacités locales, et à faciliter l'accès des réfugiés aux services publics, notamment aux services de santé, d'éducation et d'aide sociale.

14. L'évaluation des opérations du HCR en Somalie montrait qu'il était difficile de mener des interventions humanitaires de grande ampleur dans des pays instables, sujets aux crises et marqués par des déplacements de population, tout en cherchant à réduire la dépendance à l'égard de l'aide, à mettre en place des systèmes nationaux de protection et à encourager l'autosuffisance. Le HCR a été d'une grande aide dans certaines réalisations stratégiques et a beaucoup fait pour que l'aide provienne de sources locales et que les systèmes d'asile soient renforcés. Cependant, les progrès ont été freinés par le manque de ressources, la rigidité des modèles de planification et des approches axées sur les résultats à court terme qui réduisaient l'impact stratégique. Les mesures visant à tenir compte des conflits et des questions climatiques dans les programmes et à adopter des approches par zone géographique étaient prometteuses, mais l'urbanisation de l'aide creusait les inégalités entre zones rurales et zones urbaines et aggravait les tensions, la pauvreté et les atteintes à l'environnement dans les villes. Le HCR a amélioré le rapport coût-efficacité et développé les capacités locales, en réduisant le nombre de partenariats et le nombre de membres du personnel recrutés sur le plan international et en faisant prévaloir la nationalisation et la décentralisation. Cependant, la rotation rapide du personnel et le manque de compétences en matière de protection ont rompu la continuité et affaibli la mémoire institutionnelle. La réduction du nombre de partenaires a sapé l'engagement de la base, tandis que les partenariats transactionnels ont entravé la prise de décisions partagées et limité l'impact transformateur. Il était de plus en plus difficile pour

le HCR, malgré l'avantage que sa présence sur le terrain lui conférait, d'exécuter son mandat, d'atteindre ses objectifs stratégiques et de faire face à la réalité sur le terrain, tout en sachant que son action devait être adaptable et axée sur la qualité.

15. Une note d'information à usage interne, qui reprenait notamment les principaux enseignements tirés de l'évaluation de la stratégie de la Représentation régionale du HCR au Sénégal, réalisée en 2024, et de l'évaluation des opérations de pays en Angola, au Botswana et en Namibie, réalisée en 2018, a été établie afin de faciliter la prise de décisions concernant la réduction des effectifs et la fermeture de bureaux. Les principaux enseignements à retenir étaient au nombre de trois. Premièrement, il était important que les plans de retrait soient structurés et convenus conjointement avec les partenaires nationaux afin de préserver la crédibilité de l'organisation et de réussir la transition. Deuxièmement, la restructuration devait avoir été décidée à l'issue d'une analyse approfondie et donner lieu à une réaffectation stratégique des ressources, et non pas être uniquement dictée par la volonté de réduire les coûts. Troisièmement, il importait de maintenir la coopération avec les autres entités du système des Nations Unies pour rester visible et participer aux mesures d'inclusion des réfugiés. Ces enseignements ont aidé à la prise de décisions, alors que les budgets ont été sensiblement réduits en 2025 et que la présence du HCR devait être repensée dans toutes les régions.

D. Évaluations décentralisées

16. Au cours de la période considérée, neuf évaluations décentralisées ont été réalisées, dont six à la demande des donateurs, ainsi que cela est de plus en plus souvent le cas. Ces évaluations ont porté sur des questions diverses, telles que l'éducation inclusive, l'accès à l'énergie, la santé, l'égalité des genres, les moyens de subsistance, l'inclusion économique et les solutions durables. La liste complète des évaluations réalisées est fournie à l'annexe I, les évaluations décentralisées en cours et prévues pour l'exercice 2025-2026 figurent à l'annexe II².

17. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a procédé à une évaluation multipays de l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Il en ressortait que les États membres avaient globalement respecté les engagements qu'ils avaient pris en ce qui concernait les lois, les politiques, la planification et la stratégie, mais qu'aucun État n'avait respecté son engagement d'inclure des écoles de réfugiés dans son système éducatif. Moins de ressources étaient consacrées à la gouvernance et à la gestion, qui étaient nécessaires pour faciliter, orienter et surveiller les activités de mise en œuvre, de contrôle et de suivi au niveau national. L'évaluation montrait que le degré d'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux était fonction de l'exercice de droits complémentaires, notamment du droit de circuler, du droit de travailler et du droit d'obtenir des documents d'identité, que les États membres de l'IGAD s'employaient à renforcer.

E. Résultats communs et résultats à l'échelle du système

18. Plusieurs des évaluations décentralisées réalisées au cours des 12 derniers mois l'ont été avec d'autres entités (voir annexe I)³. En outre, le Bureau de l'évaluation a participé à une évaluation indépendante, à l'échelle du système, de l'intervention humanitaire menée en 2022 et 2023 en réaction à la sécheresse en Somalie. L'évaluation montrait que cette intervention, collective et de grande ampleur, avait grandement contribué à prévenir une situation de famine et à sauver des dizaines de milliers de vies. L'intervention avait été possible grâce à un meilleur accès aux communautés marginalisées et aux zones difficiles d'accès, mais le risque d'attaques indiscriminées contre les populations civiles demeurait. L'équipe de pays pour l'action humanitaire avait donné la priorité aux interventions vitales, au détriment des activités de subsistance et de résilience, ce qui avait rendu les communautés

² Voir <https://www.unhcr.org/about-unhcr/overview/evaluation-office>.

³ Voir <https://www.unhcr.org/about-unhcr/overview/evaluation-office>.

lésées plus vulnérables. Des résultats inattendus avaient été obtenus en raison du détournement de l'aide, de l'inefficacité de la coordination, de la faible redevabilité envers les personnes concernées et de l'attraction exercée par l'aide, qui faisait affluer les personnes déplacées vers des campements urbains informels. En conséquence, de nombreuses communautés rurales touchées par la sécheresse s'étaient retrouvées en situation de vulnérabilité, faute d'avoir pleinement accès à des moyens de subsistance et à des services.

IV. Innovation

19. En décembre 2024, le HCR a participé au Forum mondial d'évaluation de l'impact, organisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial, et a coorganisé une table ronde sur l'évaluation de l'impact dans les situations de conflit. Cette manifestation a abouti à la création d'un groupe de travail sur l'évaluation de l'impact, dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, auquel le HCR participe activement. La première phase d'une évaluation d'impact est actuellement mise au point avec le Service mondial des données et les opérations de pays en Iraq. Elle doit consister en l'examen des coûts et des avantages de nouveaux outils numériques d'enregistrement des réfugiés et de fourniture de services.

20. Le Bureau de l'évaluation utilise des outils d'intelligence artificielle pour rendre les conclusions des évaluations plus accessibles et plus facilement exploitables. Ces outils servent à synthétiser les résultats, à repérer les problèmes récurrents et à faciliter la planification stratégique. Le Bureau de l'évaluation a diffusé plusieurs podcasts qu'il avait créés à l'aide de l'intelligence artificielle, ce qui a permis de mieux faire connaître les principales conclusions des évaluations en interne et à l'extérieur de l'organisation.

21. Afin de contribuer aux activités de planification stratégique et d'évaluation, des collègues basés dans des régions d'Afrique ont recensé les résultats récurrents de 23 évaluations, à partir desquels ils ont établi une série de questions directrices, contenues dans un document d'aide à la programmation pluriannuelle.

V. Perspectives

22. Les mesures visant à rationaliser les activités à l'intérieur du système des Nations Unies, comme l'Initiative ONU80 et la nouvelle donne humanitaire, risquent d'avoir des répercussions sur la pratique de l'évaluation. Dans le cadre de la stratégie actualisée du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, des organismes membres ont réaffirmé l'importance de l'évaluation en tant que moyen d'améliorer la qualité et l'efficacité du système des Nations Unies et de ses programmes dans tous les secteurs, et de renforcer la confiance dans le système multilatéral. À cet égard, des organismes humanitaires du système des Nations Unies ont procédé à des évaluations de l'intervention humanitaire interinstitutionnelle d'urgence. Il reste à déterminer les domaines de travail dans lesquels une action commune pourrait être utile, qu'il s'agisse, par exemple, de réaliser des évaluations d'impact conjointes, qui apprécieraient les résultats cumulés des opérations menées par les organismes des Nations Unies, ou de créer un système unifié d'évaluation de la qualité.